

**Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce**

**CONVENTION GROUPE TVA DE L'ASSUJETTI UNIQUE « ASU GTVA CREDIT AGRICOLE »**

**Personnes concernées :**

MM. Dominique LEFEBVRE, Raphaël APPERT, Pierre CAMBEFORT, Jean-Pierre GAILLARD, Pascal LHEUREUX, Olivier DESPORTES, Olivier AUFFRAY, Eric VIAL et Mmes Gaëlle REGNARD, Nicole GOURMELON et Christine GANDON, administrateurs de Crédit Agricole S.A. et Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales et d'entités cocontractantes.

**Contexte :**

La convention Groupe TVA entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ainsi que les filiales de ces dernières, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Le Groupe TVA, dont la dénomination est « ASU GTVA CREDIT AGRICOLE » est effectivement entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans les conditions prévues à l'article 256 C du CGI et l'assujetti unique est représenté par Crédit Agricole S.A.

**Modalités :**

La convention n'est rendue obligatoire par aucune disposition légale ou réglementaire mais elle n'en reste pas moins indispensable. En effet, elle a pour objet de fixer les engagements réciproques des parties, soit le représentant de l'assujetti unique et chaque membre, mais également de préciser le fonctionnement du Groupe TVA Crédit Agricole. Elle est par ailleurs opposable à l'administration fiscale en cas de contrôle.

Plus précisément, la convention prévoit que les entités membres du groupe TVA qui constatent des pertes de déduction de TVA ou des suppléments de taxe sur les salaires du fait de leur appartenance à ce même groupe, doivent être indemnisées. Ces indemnisations sont rendues possibles par prélèvement des gains de TVA déductible auprès des entités membres, directement liés à leur appartenance au groupe TVA. Le gain net résiduel constaté après prélèvement des gains et versement des indemnisations est ensuite partagé entre les entités membres du groupe. Les entités du pôle Crédit Agricole S.A. profitent d'une attribution du gain calculé selon un périmètre standalone théorique constitué des seules filiales de ce pôle. Le reliquat est attribué aux entités du pôle mutualiste. Crédit Agricole S.A., en sa qualité de représentant de l'assujetti unique, gère l'ensemble des flux relatifs aux indemnisations et réallocations du gain, via un fonds de péréquation qui est un compte de trésorerie créé ad hoc et dont le mode de fonctionnement est inscrit à la convention.

Chacune des entités membres du Groupe TVA « ASU GTVA CREDIT AGRICOLE », dont la liste figure en annexe signe une convention identique avec Crédit Agricole S.A.

## Motifs justifiant l'intérêt de la convention pour la société :

Les motifs justifiant l'intérêt de la convention pour la Société sont constitués par le fait que la convention présente un intérêt primordial pour Crédit Agricole S.A. dans la mesure où elle oblige les membres de l'assujetti unique à la TVA à reconnaître non seulement l'existence du fonds de péréquation et son fonctionnement mais également le principe de l'alimentation de ce fonds, du versement des indemnisations et du partage du gain net résiduel selon une méthodologie spécifique. Elle présente également l'intérêt de préciser les obligations réciproques du représentant de l'assujetti unique à la TVA et des membres de l'assujetti unique. La convention entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ainsi que les filiales de ces dernières sera conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une période d'un an et assortie d'une tacite reconduction par période annuelle.

### Annexe

Sigle	SIREN		
PROGICA S.A.S.	401440268	VILLAGE BY CA ATLANTIQUE VENDEE	824515076
CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SER	521320408	CR 848 CENTRE LOIRE	398824714
CA-CHEQUES	814357091	CENTRE LOIRE EXPANSION	481807675
SIRCA (SNC)	388156499	CR 860 MORBIHAN	777903816
CASIHA	827968744	CR 861 LORRAINE	775616162
CARVEST	453051641	CALINVEST	841444722
ADICAM	331500322	CR 866 NORMANDIE	478834930
FNCA	310047147	CR 867 NORD DE FRANCE	440676559
GECICA (GIE)	347956757	SAINTE CROIX (SCI)	314636515
GECAM (GIE)	434564860	CR 868 CACF	445200488
GEFOCAM (GIE)	435200530	BANQUE CHALUS	855201018
GIFORCAM	342544327	CR 869 PYRENEES-GASCOGNE	776983546
GIFECAM	329024012	CR 871 SUD-MEDITERRANEE	776179335
IFCAM	306170184	CR 872 ALSACE VOSGES	437642531
DIFCAM	335324042	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES CAPITAL	488530502
SCI SEGUR	399077601	CR 878 CENTRE EST	399973825
CR 802 NORD EST	394157085	CA ASSURANCE REGION	798006623
NORD EST EXPANSION (EX-COFINEP)	383619046	CA CREATION	419319322
NECI	429037815	CALIXTE INVESTISSEMENT (EX: CE IMMO	433948890
CR 810 CHAMPAGNE - BOURGOGNE	775718216	CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	539015529
CR 812 NMP	444953830	CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2	897453908
CR 813 ALPES PROVENCE	381976448	CARDP	953675295
CR 817 CH.-MARIT. DEUX-SEV	399354810	CR 879 ANJOU ET DU MAINE	414993998
CR 820 CORSE	782989206	CR 881 DES SAVOIE	302958491
CR 822 COTES D'ARMOR	777456179	CADS DEVELOPPEMENT	451782288

CR 824 CHARENTE PERIGORD	775569726	CADS CAPITAL	326507167
CPE	515244739	C2AD	953837176
CHARENTE PERIGORD IMMOBILIER	504120833	CR 882 PARIS ILE DE FRANCE	775665615
CACPPEV	979244571	SOCADIF	354082299
CR 825 FRANCHE COMTE	384899399	COOPERNIC GIE	451361208
CAFCI	477586176	CR 883 NORMANDIE SEINE	433786738
CR 829 FINISTERE	778134601	NSP	884959883
CR TOULOUSE 31 (EX-CR 831TOULOUSEMI	776916207	CR 887 BRIE PICARDIE	487625436
CR 833 D'AQUITAINE	434651246	BRIE PICARDIE EXPANSION	319657060
CR 835 LANGUEDOC (CRCAML)	492826417	COBALT	815278361
SOFILARO GESTION	444598734	CR 891 PROVENCE-COTE D'AZU	415176072
CR 836 ILLE & VILAINE	775590847	CR 894 TOURAINE ET POITOU	399780097
CR 839 SUD RHONE ALPES	402121958	CATP EXPANSION	504704776
CASRA CAPITAL	513568816	CR 895 CENTRE-OUEST	391007457
CR 844 VAL DE FRANCE	400868188	CENTRE OUEST EXPANSION	508944311
VDF FONCIERE	794689786	CR 900 GUADELOUPE	314560772
VAL DE FRANCE EXPANSION	508193422	CR 902 MARTINIQUE GUYANE	313976383
CARCIE	508438447	CR 903 REUNION	312617046
CARCENTRE	504331844	SACAM PARTICIPATIONS	421023482
VDF ENERGIES	980060552	SCI CAM	318070513
CR 845 LOIRE/HAUTE-LOIRE	380386854	CAMCA	784338527
CA LHL CAPITAL EXPANSION	852785807	CAMCA COURTAGE (SA)	428681985
CR 847 ATLANTIQUE VENDEE	440242469		
CA I-CASH	840126866		